



DÉCISION N° 2024-074

Objet : Demande de subvention auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY78) pour l'organisation d'ateliers/rencontres entre parents « l'instant parent'Aise » à la médiathèque

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY78) dans le cadre du schéma départemental des services aux familles,

CONSIDÉRANT le programme d'actions annuelles de la médiathèque sur le thème de la parentalité et la volonté de créer des rendez-vous thématiques entre parents,

CONSIDÉRANT que le coût de l'action comprend les prestations des intervenants extérieurs,

CONSIDÉRANT que le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines peut apporter un concours financier allant jusqu'à 80 % du coût total du projet,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines une subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du coût total du projet, sur la base d'un coût estimatif de 1 380,00 euros T.T.C. pour le financement d'ateliers/rencontres entre parents « l'instant parent'Aise » à la médiathèque,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant,

Article 3 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 05/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240205-DEC_2024_074-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Acte affiché du 09/02/2024 au 10/04/2024